

## **Indre : le SNALC partie prenante de l'audience intersyndicale avec M. le DASEN**

Le 31 mai 2023, une délégation intersyndicale CGT-FSU-SNALC-UNSA a été reçue par M. Jean-Paul Obellianne, DASEN de l'Indre, afin de l'alerter sur les conséquences graves du projet de réforme du lycée professionnel et sur la mise en œuvre à marche forcée du « Pacte ». Le SNALC a pu présenter ses analyses et ses revendications à cette occasion.

Sur le projet de réforme du lycée professionnel :

**Pour le SNALC, le projet de réforme du lycée professionnel est, en l'état, inacceptable.**

- Tout d'abord, il procède à une forme d'**assignation à territoire** des élèves en fonction des besoins de leur bassin de vie. Ainsi, les élèves se trouvant dans un territoire avec certains débouchés trouveront surtout des formations pour ce débouché, ce qui est très problématique pour leur mobilité professionnelle et leur évolution de carrière.

**Sur ce point, retrouvez l'intervention du SNALC sur France bleu Berry ici :**  
<https://www.francebleu.fr/infos/education/les-enseignants-de-l-indre-partagent-leurs-inquietudes-avec-le-directeur-academique-1724794>)

- Ensuite, ce projet menace une nouvelle fois la **qualité de formation des élèves**, du fait de l'allongement prévu de la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Comment raisonnablement prétendre vouloir que de plus en plus de bacheliers professionnels poursuivent leurs études dans des filières de l'enseignement supérieur où les matières générales jouent un rôle important sans leur donner le bagage suffisant ?
- Enfin, un tel projet, en annonçant brutalement et sans concertation la fermeture de places, voire de filières, pose la question du **devenir des enseignants dont les postes seront supprimés**.

Sur le « Pacte » :

- **Pour le SNALC, le « Pacte » n'est pas une revalorisation**, contrairement à ce que voudrait faire croire la communication ministérielle, **car il s'agit de missions supplémentaires**. « Travailler plus pour gagner plus ».
- **Ce « Pacte » a réussi le tour de force de fédérer contre lui toutes les organisations syndicales représentatives** lors du Conseil social d'administration ministériel du 31 mai 2023, face au refus du ministère de mettre au vote les textes du « Pacte ».  
**Voir le communiqué intersyndical ici pour plus de détails :**  
[https://snalc.fr/wp-content/uploads/CSAM\\_decla\\_IS\\_20230531.pdf](https://snalc.fr/wp-content/uploads/CSAM_decla_IS_20230531.pdf)).
- **Le SNALC dénonce le fait que, pour les enseignants en voie professionnelle, les briques du « Pacte » soient indissociables, ce qui est une injustice** par rapport à leurs autres collègues du premier et du second degré.

- **Le SNALC s'oppose au principe de remplacements de courte durée contraints qui dégradera les emplois du temps et conditions de travail des enseignants** et qui ne sera, le plus souvent, jamais véritablement profitable aux élèves. En effet, comment peut-on penser que l'on puisse dispenser un cours de qualité sans un temps de préparation acceptable et avec une classe prévenue à la dernière minute ?
- Le SNALC appelle les collègues à **ne pas s'engager dans le « Pacte »** qui dégradera les conditions de travail, mettra en concurrence les enseignants et rendra précaires leur niveau de rémunération (un Pacte n'est valable que pour un an, et il n'y aurait de Pactes que pour 1/3 des enseignants environ).

Eléments de réponse apportés par M. le DASEN :

- M. le DASEN s'étonne des annonces faites quant à la fermeture de formations professionnelles dans notre académie car **la carte de formation pour 2024 est déjà en cours de travail**. Il dit vouloir distinguer les échelles macro (territoire national) et micro (territoire académique et départemental) et qu'une réflexion suivie devra menée au niveau de l'Indre en raison de la particularité du département, notamment pour relancer des formations industrielles tout en préservant ce qui est nécessaire en tertiaire. M. le DASEN appelle les équipes et les établissements à formuler des propositions en ce sens.
- Concernant le « Pacte » en voie professionnelle, M. le DASEN suggère qu'il est possible qu'il ne reste pas, à terme, non sécable.
- Pour un certain temps, les missions du « Pacte » devraient cohabiter avec les IMP et les HSE.
- Concernant les remplacements de courte durée, M. le DASEN rappelle leur existence depuis 2005 pour les enseignants volontaires. Il assure que dans le cadre du « Pacte », il sera possible aux enseignants de poser les conditions de la mise en œuvre de ces remplacements et que cela restera du strict domaine du volontariat. M. le DASEN se veut attentif aux remontées de pratiques de management préoccupantes qui pourraient avoir lieu lors de la mise en œuvre du « Pacte ».

***Le SNALC prend acte des déclarations de M. le DASEN mais demeure vigilant et mobilisé pour la défense des intérêts des collègues qui ne manqueront pas, malheureusement, d'être touchés par des mesures aussi précipitées qu'inappropriées aux réalités quotidiennes de notre métier.***

***Le SNALC tient enfin à saluer le travail en bonne intelligence qui a pu avoir lieu avec les représentants de la CGT, de la FSU et de l'UNSA.***

Joan MALLET,  
Secrétaire départemental SNALC Indre  
snalc36@gmail.com  
06 51 11 08 56